

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 7 mars 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 88

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit réduit à CHF 190'000.00 pour l'étude du plan directeur des circulations et l'étude de sa mise en œuvre ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 38'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013.

Résultat de la votation : **Unanimité**

Ainsi délibéré en séance du 7 mars 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron